

Syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried

Comité syndical - mercredi 4 mars 2026

ANNEXE 4 - RAPPORT D'ACTIVITES 2025



Rapport d'activités 2025



Le territoire Montagne Vignoble Ried (MVR)

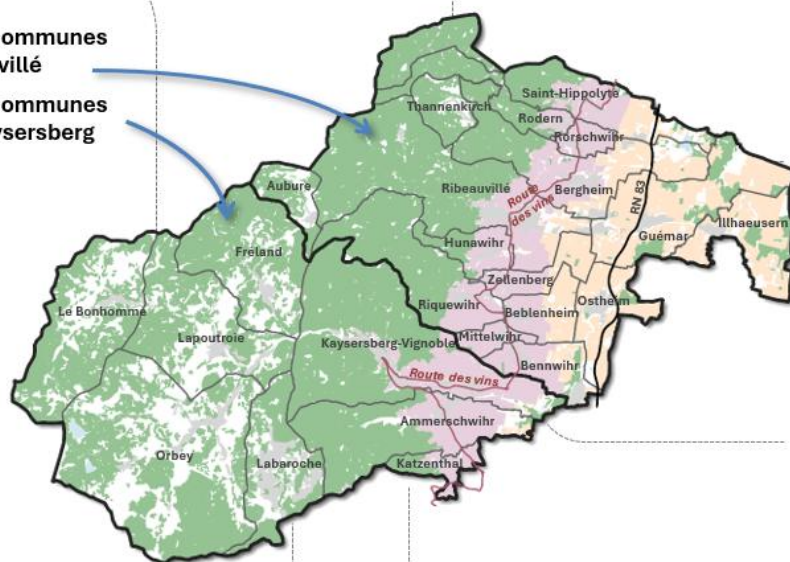
350 km²

2 EPCI

Etablissement public de coopération intercommunale

- Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé
- Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg

24 communes



9%  Espaces artificialisés

36%  Espaces agricoles

54%  Espaces forestiers et naturels

1%  Milieux humides surfaces en eaux

12 427 ha de territoires agricoles dont 4 273 ha de vignobles 

34 867 habitants 
(INSEE, 1^{er} janvier 2023)

19 872 logements 
(INSEE, 1^{er} janvier 2022)

11 798 emplois 
(INSEE, 1^{er} janvier 2022)

3 grandes entités paysagères :
La Montagne, le Vignoble et la Plaine

Le SCoT Montagne Vignoble Ried

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document projet, et un document politique avant tout...



Approuvé en 2010, le SCoT MVR a fait l'objet d'une révision lancée en 2014, afin notamment d'intégrer les obligations de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 ». Arrêté en 2017, **le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé le 6 mars 2019.**

Une procédure de modification simplifiée du SCoT a été engagée en décembre 2025 (cf. page 14).

La volonté politique du SCoT de préserver et valoriser les qualités du territoire se fonde sur trois ambitions complémentaires :

- › Préserver et valoriser les qualités environnementales et patrimoniales du territoire,
- › Améliorer et garantir la qualité de la vie de ses habitants,
- › Créer de la valeur ajoutée pour produire les emplois dont les ménages ont besoin et les moyens nécessaires à l'entretien, l'aménagement ou la préservation du territoire.

Le SCoT un est **document « intégrateur »**, c'est le document de référence principal pour les documents d'urbanisme locaux (Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux, et cartes communales).



La structure porteuse du SCoT est le **syndicat mixte Montagne Vignoble et Ried**.

Il regroupe **2 communautés de communes** (Pays de Ribeauvillé et Vallée de Kaysersberg) représentées par 51 élus réunis au sein d'un comité syndical.

Le syndicat mixte est composé des instances suivantes :



Le syndicat mixte est un **endroit privilégié** pour les élus du territoire, leur permettant d'**échanger** et de **débattre** sur les perspectives et les enjeux de développement et d'aménagement durables qui dépassent les échelles communales et intercommunales. Les élus dessinent ainsi l'avenir des 24 communes en matière d'habitat, de déplacements, de développement économique et d'environnement.

Le syndicat mixte est principalement chargé de **l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre du SCoT MVR**.

Son rôle est d'encourager et de vérifier la prise en compte des orientations du SCoT dans les procédures d'urbanisme. Pour cela, il se positionne en tant que partenaire des communes et intercommunalités à travers la mise en place d'actions d'accompagnement et de sensibilisation auprès des élus visant à favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCoT au niveau local.



L'activité 2025 des instances du syndicat mixte

Les réunions du Bureau syndical

Le Bureau syndical s'est réuni à 6 reprises en 2025.

5 février 2025

1. Avis sur le permis d'aménager PA0682492500001 à Orbey
2. Préparation du Comité syndical du 19 février prochain :
 - Analyse des résultats de l'application du SCoT Montagne Vignoble et Ried (rapport d'évaluation)
 - Débat d'orientation budgétaire
3. Informations et divers

12 mars 2025

1. Avis sur les projets de questions importantes (enjeux) définies dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau et de la Direction « inondation »
2. Préparation du Comité syndical du 2 avril prochain :
 - Adoption du compte financier unique 2024
 - Affectation des résultats 2024
 - Bilan des actions réalisées en 2024 et rapport d'activités
 - Programme de travail 2025
 - Adoption du budget primitif 2025
 - Etat du personnel
 - Mise à jour du RIFSEEP (indemnités de mission et de déplacement)
 - Adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT et désignation des représentants
 - Adhésion annuelle au CAUE Alsace
3. Informations et divers

21 mai 2025

1. Retour sur la réunion du 23 avril relative au dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI de Villes Vivantes, et calendrier prévisionnel de lancement
2. Préparation du Comité syndical du 4 juin
 - Avis sur le projet de SRADDET modifié
 - Avis sur le projet d'extension de la zone d'activités du Muehlbach
 - Point d'étape sur le dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI de Villes Vivantes, et calendrier prévisionnel de lancement
 - Convention de mise à disposition pour le ½ poste mutualisé au syndicat mixte dédié à l'animation du dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI
3. Informations et divers

25 juin 2025

1. Avis sur le permis d'aménager PA0682492500001 à Orbey
2. Retour sur la réunion ADAUHR du 24 juin (évolutions du document SCoT)
3. Organisation du démarrage du dispositif BIMBY/BUNTI le cas échéant
4. Informations et divers

3 septembre 2025

1. Avis sur le PC 068 162 25 00019 à Kaysersberg-Vignoble
2. Avis sur le projet de modification n°9 du PLU de Ribeauvillé
3. Planning de lancement du dispositif BIMBY BUNTI
4. Fiche Portrait de Territoire « densification douce »
- 5 Informations et divers

3 décembre 2025

1. Préparation du comité syndical du 17 décembre
2. Informations et divers

Les réunions du Comité syndical

La liste des délibérations et les procès-verbaux des séances du Comité syndical sont consultables sur le site internet du syndicat mixte :

www.scot-mvr.org

Le Comité syndical s'est réuni à 5 reprises en 2025.



19 février 2025

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Approbation de l'analyse des résultats de l'application du SCoT Montagne Vignoble et Ried (rapport d'évaluation 2019-2024)
4. Débat d'orientation budgétaire
5. Informations et divers

2 avril 2025

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Adoption du compte financier unique 2024
4. Affectation des résultats 2024
5. Bilan des actions réalisées en 2024 et rapport d'activités
6. Programme de travail 2025
7. Adoption du budget primitif 2025
8. RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) – Mise à jour du dispositif en vigueur concernant les indemnités de mission et de déplacement
9. Adhésion annuelle à la Fédération nationale des SCoT et désignation des représentants
10. Adhésion annuelle au CAUE Alsace et désignation des représentants
11. Informations et divers

4 juin 2025

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Avis sur le projet de SRADDET modifié
4. Avis sur le projet d'extension de la zone d'activités du Muehlbach
5. Point d'étape sur le dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI de Villes Vivantes, et calendrier prévisionnel de lancement
6. Convention de mise à disposition pour le ½ poste mutualisé au syndicat mixte dédié à l'animation du dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI
7. Informations et divers

8 octobre 2025, 1^{er} COPIL – Opération « densification douce » BIMBY BUNTI

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Lancement de l'opération « densification douce » BIMBY BUNTI
4. Formation des élus « ambassadeurs BIMBY BUNTI »
5. Informations et divers

17 décembre 2025

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Point d'actualité « consommation d'espaces »
4. Modification simplifiée n°1 du SCoT
5. Retour sur le lancement de l'opération « densification douce » BIMBY BUNTI
6. Fiche Portrait de Territoire « densification douce »
7. Délibération relative à la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance)
8. Approbation de la convention relative à la mise à disposition d'un chargé de mission par le Centre de Gestion du Haut-Rhin
9. Communication des avis rendus par le bureau syndical
10. Informations et divers

Les actions de communication

Les actualités 2025 du syndicat mixte ont régulièrement été publiés sur le site internet :

- Procès-verbaux de comité syndical et liste des délibérations
- Fiches Portraits de territoire
- Lancement de l'opération BIMBY BUNTI des communautés de communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé, dont le suivi est mutualisé au syndicat du SCoT Montagne Vignoble et Ried
- Engagement de la procédure de modification simplifiée n°1 du SCoT



ACTUALITES

- **Engagement de la procédure de modification simplifiée n°1 du SCoT :**

Cliquez-ici pour consulter l'arrêté du Président du 18 décembre 2025 engageant la procédure.

Cliquez-ici pour consulter la délibération du Comité syndical du 17 décembre 2025 approuvant les objectifs poursuivis, les modalités de concertation, les modalités d'affichage et mesures de publicités correspondantes

- **Les fiches Portrait de Territoire "densification douce" sont ligne :**

Cliquez-ici pour consulter les documents déclinés pour chaque commune du territoire.

- **Lancement de l'opération BIMBY BUNTI des communautés de communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé, avec le SCoT Montagne Vignoble et Ried**

Des urbanistes pour accompagner les habitants dans leurs projets de création et de reconfiguration de logements.

Les communautés de communes du Pays de Ribeauvillé et de la Vallée de Kaysersberg, avec le SCoT Montagne Vignoble & Ried, se sont engagées, au mois de juillet 2025 et pour une durée de 5 ans, dans une opération d'urbanisme collaboratif inédite, menée en partenariat avec Villes Vivantes.

Baptisée « BUNTI BIMBY », cette opération a pour objectif d'accompagner les propriétaires et futurs propriétaires dans leurs projets immobiliers. L'objectif ? Construire des logements neufs (BIMBY) ou rénover et transformer des biens existants (BUNTI) pour proposer une offre de logements abordables, bien situés, sans étalement urbain, tout en valorisant le patrimoine bâti des cœurs de bourgs et en embellissant le cadre de vie de tous. L'animation de ce dispositif innovant a été confié à Villes Vivantes, une société d'urbanisme spécialisée dans la densification douce des villes et villages de France.

Quels types de projets peuvent être envisagés ?

- **Créer des logements** en transformant des annexes ou en divisant de grands espaces,
- **Diviser des terrains** pour créer des lots à bâtir en zones urbaines,
- **Réhabiliter des bâtiments vacants** pour offrir des logements de qualité,
- **Préparer l'avenir** en construisant un logement adapté en prévision des vieux jours.

... et bien plus encore !

Vous rêvez d'explorer le potentiel de votre propriété ou de mieux comprendre les possibilités offertes par le document d'urbanisme ? Passez à l'action ! L'opération BIMBY BUNTI vous propose un accompagnement gratuit et sans engagement pour imaginer votre projet et concrétiser vos idées. Prenez rendez-vous dès aujourd'hui pour une modélisation 3D personnalisée d'une heure avec un(e) professionnel(le) de l'architecture et de l'urbanisme.

Contactez l'équipe BIMBY BUNTI :

- 0805 38 32 20 (numéro vert, appel gratuit)
- Rendez-vous sur : <https://www.vv.homes/bimby-bunti-scot-mvr>

Lancez-vous avec BIMBY BUNTI et faites vivre vos projets !

La participation du syndicat mixte à diverses instances et démarches

Le syndicat mixte participe également à diverses instances et démarches, dont les principales sont les suivantes en 2025 :

Fédération nationale des SCoT

- Participation aux 19^e rencontres nationales des SCoT à Arcachon, les 18, 19 et 20 juin 2025
- Participation aux principaux webinaires et formations proposés par la fédération des SCoT (en collaboration avec le CNFPT) :
 - Webinaires « ZAN »
 - 4 Webinaires « Code de l'urbanisme »
 - Webinaire « actualités juridiques, aménagement et planification »
 - Webinaire « SCoT et enjeux de la santé »
 - Webinaire « urbanisme et énergie »
 - Webinaire « penser et agir en transversalité »
 - Webinaire « SCoT et dynamique agricoles, alimentaires et forestières »
 - Webinaire « ZAN ou comment imaginer une densification désirable ? »
 - Webinaire « ZAN ou comment articuler renaturation et stratégie écologique »
 - Club SIG (système d'information géographique) et club mise en œuvre « suivi foncier »
 - Webinaire « Décryptage de la loi de simplification de l'urbanisme et du logement du 26 novembre 2025 »



InterSCoT Grand Est, InterSCoT Alsace, et InterSCoT Haut-Rhin

- Participation aux différentes réunions de travail [InterSCoT Grand-Est](#), [InterSCoT Alsace](#), [InterSCoT68](#)

Démarches « supra SCoT »

- Suivi 2024 des instances et participation aux différentes réunions de travail relatives à :
 - La [Mission régionale d'autorité environnementale \(MRAE\)](#) : webinaire « patrimoine et bâti vacant, webinaire « paysage »
 - Le [SRADDET en cours de modification en 2025](#) (Schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoires)
 - La [Trame Verte et Bleue régionale](#)
 - [RDV de l'habitat](#) de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) : Plan départemental de l'habitat
 - [DataGrandEst](#) (coopération régionale en matière de production, de partage et valorisation de données dans le Grand Est) : webinaire « PCRS, où en sommes-nous ? », webinaire « Enjeux et limites des solutions SIG open source », Rencontres régionales de la données à Strasbourg
 - [DATAALSACE](#) (anciennement InfoGeo68, observatoire départemental du Haut-Rhin, permettant notamment l'accès partenaire aux applications « cadastre » et « réseaux »)
 - [DDT du Haut-Rhin](#) : observatoire des friches
 - [Bassin de mobilité « Haute Alsace »](#) : réunion de lancement contrat opérationnel de mobilité
 - [Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges](#) : réunions nouvelle charte 2027-2042

Communautés de communes membres

- [CCPR](#) : réunions Convention Territoriale Globale
- [CCVK](#) : réunions Pacte Territorial, réunions atelier adaptation changement climatique « eau »

Le bilan 2025 des actions relatives au document SCoT

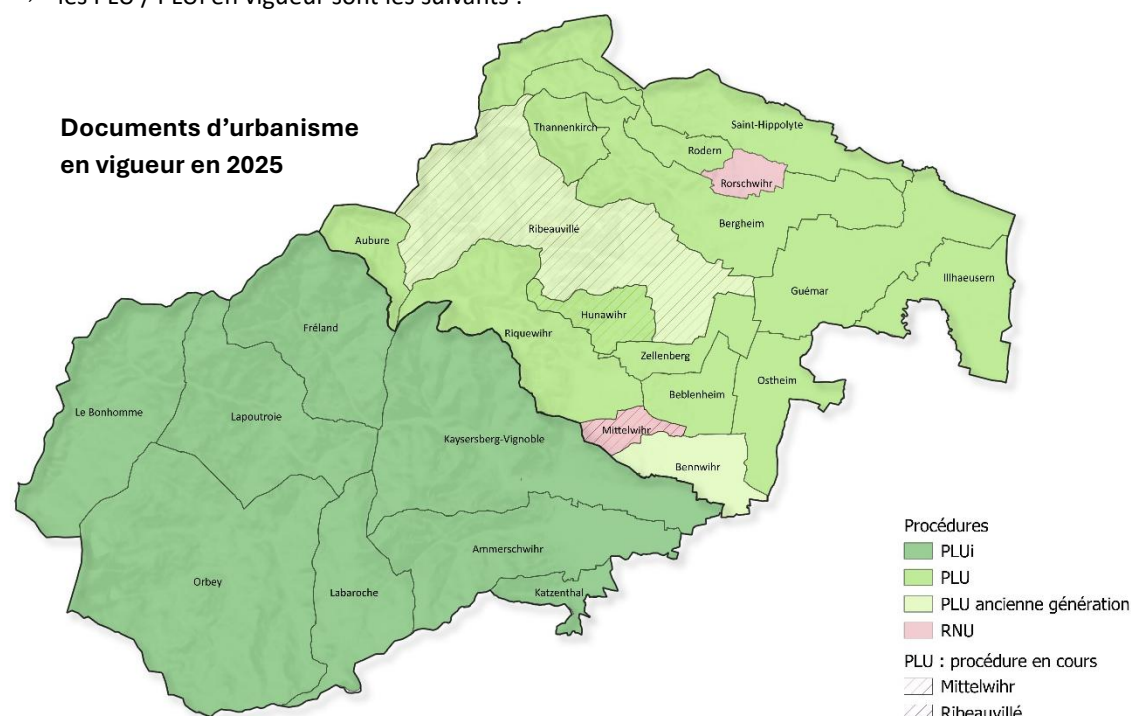
Mission 1 : Vérifier la prise en compte des orientations du SCoT dans les procédures d'urbanisme

Analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux – et documents de norme supérieure

Conformément à la décision du comité syndical, le bureau syndical est autorisé à formuler l'avis du syndicat sur les procédures d'élaboration, de modification ou de révision des documents d'urbanisme locaux et sur les documents, plans et programmes de norme supérieure. Dans ce cadre, le bureau syndical rend, sur la base d'une étude technique des documents, des avis qui évaluent la traduction réglementaire des orientations du SCoT.

En 2025, concernant les documents d'urbanisme locaux :

- le Bureau syndical a rendu un avis sur :
 - [Le projet de modification n°9 du PLU de Ribeauvillé](#)
 - [Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU d'Ostheim](#) (courrier du Président en l'absence d'avis du bureau)
- les PLU / PLUi en vigueur sont les suivants :



Acronymes :

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

RNU : Règlement National d'Urbanisme

- Procédures en cours en 2025 : Mittelwihr (PLU arrêté en 2021, PLU arrêté une seconde fois en janvier 2026), Ribeauvillé (révision du PLU)

Concernant les documents de norme supérieure, et les autres projets :

- le Bureau syndical a rendu un avis sur :
 - [Les enjeux définis dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau et de la Directive « inondation »](#)
- le Comité syndical a rendu un avis sur :
 - [Le projet de SRADDET modifié](#)
 - [Le projet d'extension de la zone d'activités du Muehlbach](#)

Analyse de la compatibilité des autorisations d'urbanisme

Les articles L. 142-1 R. 142-1 du code de l'urbanisme indiquent que les opérations ou constructions d'une surface de plancher de plus de 5000 mètres carrés (notamment) doivent être compatibles avec le document d'orientations et d'objectifs du SCoT.

Afin de faciliter la lecture et la bonne vérification de leur compatibilité, et celles d'autres opérations dont la surface est moindre mais pouvant présenter des enjeux d'aménagement importants, le syndicat mixte a proposé la mise en en place d'une démarche de travail aux services instructeurs mutualisés :

- Pour les opérations / constructions dont la surface de plancher est supérieure à 5000 mètres carrés : transmission du dossier pour avis au syndicat mixte, pour formulation d'un avis du bureau syndical ;
 - Pour les opérations / constructions dont la surface de plancher est inférieure à 5000 mètres carrés : transmission du dossier pour avis au syndicat mixte si le service instructeur le juge nécessaire, pour formulation d'un avis du bureau syndical ou communication des éventuelles remarques par courrier du Président.
- En 2025, le Bureau syndical a rendu un avis sur :
- [Un permis d'aménager à Orbey](#)
 - [La version modifiée du même permis d'aménager à Orbey](#)
 - [Un permis de construire à Kaysersberg-Vignoble](#)
 - [Un permis d'aménager modificatif à Katzenthal](#)
 - [Un permis d'aménager à Lapoutroie](#) (courrier du Président en l'absence d'avis du bureau syndical dans les délais)

Participation du syndicat aux différentes réunions de travail – rôle de PPA (personne publique associée)

Pour les documents d'urbanisme locaux et limitrophes, le syndicat mixte participe, en amont, à des réunions de travail et aux réunions des personnes publiques associées.

- En 2025, le syndicat mixte a participé aux réunions des personnes publiques associées :
- De la [commune de Mittelwihr](#) : réunion PPA relative au projet de PLU
 - Du [SCoT de Sélestat et sa Région](#) : réunion PPA relative au projet de SCoT avant arrêt
- En 2025, le syndicat mixte a également participé aux réunions de travail :
- De la [commune de Rorschwihr](#) : réunion de travail relative au lancement d'une carte communale
 - Du [Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges](#) : réunions de travail relative au lancement de l'élaboration de la nouvelle charte 2027-2042

Mission 2 : Observer, analyser, évaluer

Depuis 2012, l'**outil SIG (système d'information géographique)** est mutualisé au syndicat mixte du SCoT (pour le compte des communes, des communautés de communes, et du syndicat mixte).

Celui-ci permet notamment d'alimenter le travail d'observation, d'analyse, et d'évaluation :

- Le syndicat mixte réalise en interne l'évaluation des orientations du SCoT. Le SIG mutualisé permet la déclinaison précise de nombreux indicateurs de suivi.
- Dans une optique de mutualisation, le syndicat mixte travaille à la mise en place d'observatoires du territoire, dont les données sont mises à disposition des collectivités et de leurs bureaux d'études, notamment dans le cadre de publication de fiches « Portraits de Territoires » et dans le cadre de l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme locaux.
- Le syndicat mixte utilise également l'outil SIG comme outil d'aide à la décision, et réalise des cartographies de suivi des projets en cours, des cartographies « à la demande », ou d'autres missions « de prestations ». Il est particulièrement utilisé ces dernières années dans le cadre de l'analyse de la consommation d'espaces.

Observation du territoire

- Approvisionnement du SIG et mises à jour des données SCoT et communes : [en continu](#)
- Veille statistique et cartographique du territoire : [en continu](#)
- Cartographies de suivi des projets en cours : [en continu](#)

Base de données des permis autorisés

Une **base de données des permis autorisés sur le territoire du SCoT** a été constituée à partir des données de la Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin (pour les permis entre 2008 et 2014) et des données des services instructeurs mutualisés des Communautés de communes (à partir de 2015).

Elle répertorie, pour les 24 communes du territoire, l'ensemble des permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir autorisés.

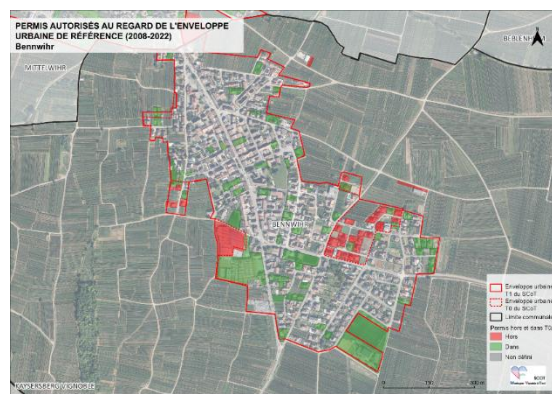
Un travail de géolocalisation de ces autorisations a été effectué de la manière suivante : chaque parcelle concernée par un permis a été repérée et enregistrée dans le SIG du syndicat mixte. Dans le but d'avoir un aperçu de ce qui a été réalisé sur le territoire, seules les demandes autorisées ont été enregistrées.

Ainsi, tenant compte des critères précédemment énoncés, 3 932 autorisations ont été géolocalisées et analysées à l'échelle du territoire du SCoT entre le 1^{er} janvier 2008 et le 30 juin 2025 (soit sur 17.5 années).

Ce travail permet le suivi précis de plusieurs indicateurs, notamment concernant la production de logements, le paysage, et la consommation d'espaces, et est actualisable chaque année.

En 2025, le syndicat mixte a :

- poursuivi le travail sur les données des années précédentes : données complétées suite aux retours des communes (décisions et précisions)
- complété la base de données avec la géolocalisation et le traitement des permis autorisés en 2024 et au 1^{er} semestre 2025
- poursuivi le travail collaboratif avec les communes, pour répondre aux spécifications de la loi Climat et Résilience : données complétées avec l'information du démarrage des travaux (à partir de 2021) afin de mesurer la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers



Suivi et évaluation du SCoT

Le code de l'urbanisme prévoit que les résultats de l'application du SCoT doivent être analysés six ans après la délibération portant son approbation. Le SCoT Montagne Vignoble Ried ayant été approuvé le 6 mars 2019, son évaluation devait intervenir avant le 6 mars 2025. Le syndicat mixte réalise ce travail de suivi et d'évaluation en régie.

Pour rappel,

En 2023, le bilan à mi-parcours 2019-2022 a fait l'objet de présentation lors de deux réunions du Comité syndical,

En 2024, le bilan à 6 ans 2019-2024 a été formalisé et présenté :

- l'ensemble des indicateurs et des tendances observées ont été mis à jour, puis partagés et débattus lors de la séance du **Comité syndical du 11 décembre 2024**, via la présentation de « **questions évaluatives** » : ce travail regroupe l'analyse des 4 thématiques de suivi correspondant à la déclinaison de 50 indicateurs, mis en relief via 18 questions évaluatives
- c'est sur cette base que le **rapport d'évaluation** correspondant a été rédigé



En 2025, le Comité syndical a délibéré sur le bilan à 6 ans lors de la séance du 19 février, sur la base du rapport d'évaluation présenté fin 2024.



Mission 3 : Accompagner les communes pour favoriser une meilleure appropriation et prise en compte du SCoT

Outils pédagogiques : fiches « Portrait de territoire » déclinées par commune

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des communes, le syndicat mixte s'attache à produire, mettre à jour et à partager des documents aux communes.

En 2025, le syndicat mixte a diffusé une fiche « Portrait de territoire » déclinée pour chaque commune

- Fiches « Portrait de territoire » densification douce : quel potentiel de densification douce BIMBY et BUNTI dans les 11 000 parcelles habitées du territoire du SCoT, et à l'échelle de la commune ?



RDV annuel « élus SCoT »

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation pour une meilleur appropriation des orientations du SCoT, le syndicat mixte organise habituellement un **RDV annuel « élus SCoT »**.

En 2025, ce RDV n'a pas pu être organisé. Une nouvelle édition sera proposée en 2026.

Trajectoire ZAN et modification/révision du SCoT

Veille juridique et technique, éléments de méthode et applications sur le territoire du SCoT

En 2025, le syndicat mixte a continué le travail de veille et de décryptage technique et juridique relatif à la consommation d'espaces et l'artificialisation des sols dans le cadre de l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette) :

- Décryptage technique et juridique relatifs à la consommation d'espaces et à l'artificialisation des sols
- Consolidation de la méthode de consommation d'espaces et artificialisation des sols sur le territoire du SCoT
- Partage des résultats (état des lieux de la consommation d'espaces observée depuis 2021) en séances du Comité du 4 juin et du 17 décembre

Territorialisation de l'enveloppe ZAN dans le SRADDET, puis à l'échelle du SCoT

Le syndicat mixte a suivi le travail de territorialisation du ZAN dans le SRADDET (schéma régional d'aménagement et de développement durables et d'égalité des territoires), et débuté les réflexions relatives à la déclinaison de la trajectoire sur son territoire :

- Analyse de la trajectoire ZAN du SRADDET et de sa territorialisation 2021-2031 sur le territoire MVR, formulation de l'avis du syndicat mixte sur le projet de SRADDET modifié cf. Mission 1 (pages 10-11)
- Suivi des divers échanges InterSCoT
- Présentation des hypothèses de ventilation territoriale de l'enveloppe foncière attribuée par le SRADDET à l'échelle des deux communautés de communes en séance du Comité syndical du 17 décembre

Définition de l'évolution future du document SCoT

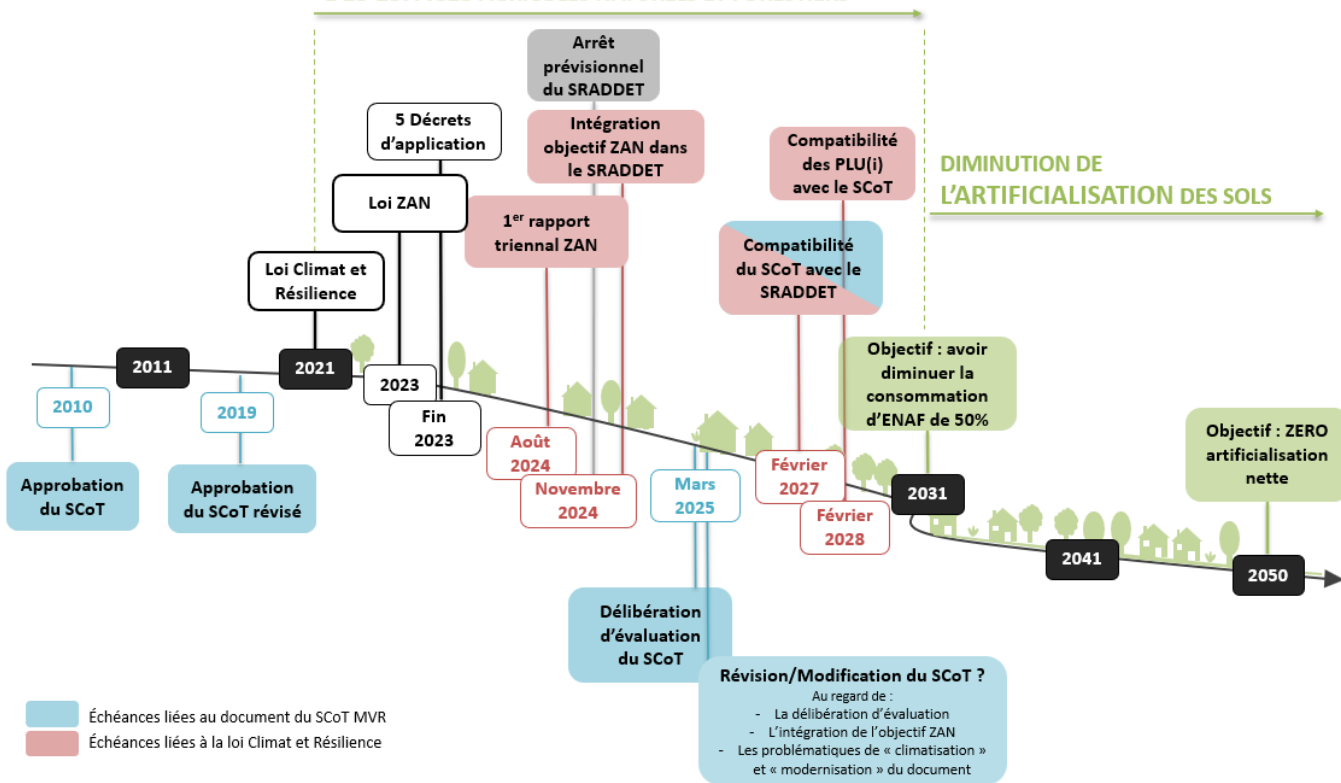
Dans la continuité des réflexions menées en 2024, le syndicat mixte a décidé d'engager une procédure de **modification simplifiée** du SCoT afin d'intégrer la trajectoire ZAN :

- Délibération du Comité syndical du 17 décembre approuvant les objectifs poursuivis de la modification simplifiée, les modalités de concertation, et les modalités d'affichage et mesures de publicité associées
- Arrêté du Président du 18 décembre engageant la procédure de modification simplifiée n°1 du SCoT

Pour mémoire, la trajectoire ZAN doit être intégrée dans les documents d'urbanisme :

- D'ici le 22 novembre 2024 dans les SRADDET (sinon, application de l'objectif national)
- **D'ici le 22 février 2027 dans les SCoT** (sinon, interdiction de toute ouverture à l'urbanisation)
- D'ici le 22 février 2028 dans les PLU/PLUi (sinon, interdiction de toute autorisation d'urbanisme dans les zones à urbaniser)

**DIMINUTION DE LA CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES NATURELS ET FORESTIERS**



Le bilan 2025 des autres actions de « prestations » et accompagnement

Animer le SIG (système d'information géographique) mutualisé

Datalsace et réseaux

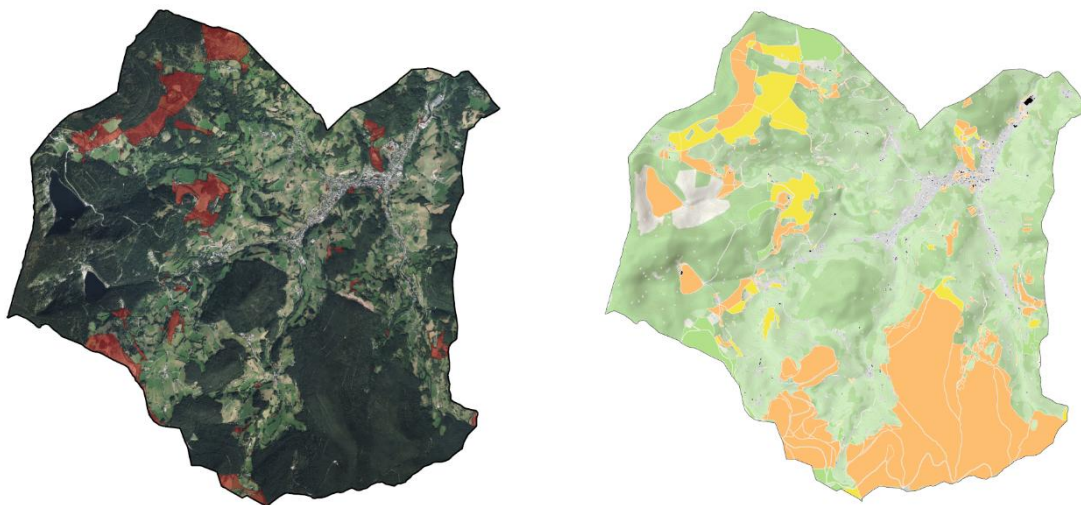
En 2025, le syndicat mixte a poursuivi sa mission d'accompagnement technique concernant les outils Datalsace (applications « cadastre » et « réseaux »), et concernant l'opération de mise à jour des plans des réseaux portée par la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé :

- Datalsace (anciennement InfoGeo68) : suivi des problèmes techniques, relais et accompagnement auprès des communes sur demande, suivi de la mise en place (en cours) des nouveaux outils suite au changement de l'interface du site Datalsace
- Mise à jour des plans des réseaux : participation aux réunions de travail, suivi technique de la mission, suivi et vérification des rendus SIG, intégration des fichiers mis à jours transmis par le prestataire réalisé pour 18 communes (mission reste à réaliser pour la CCVK et 2 communes, suite nombreuses difficultés internes de l'entreprise)

Cartographie à la demande et « assistance SIG »

Le syndicat mixte a également poursuivi sa mission de « cartographie à la demande », avec la réalisation de plusieurs cartes, dont notamment la réalisation de :

- Cartes de travail pour l'évènement Livres en Scène (CCPR)
- Cartes de travail pour la déchetterie de Ribeauvillé (CCPR)
- Cartes sur le foncier agricole et les propriétés communales des communes de Lapoutroie et Orbey, pour l'accompagnement de Terres de Liens mis en place dans le cadre du Comité Local Installation Transmission (CCVK)



Le syndicat mixte a également apporté son accompagnement à la commune de Riquewihr pour le maintien d'un outil SIG en interne permettant le suivi des plans des réseaux

Accompagner les communes dans le domaine de l'urbanisme

RDV annuel « Mairies »

Depuis 2021, le syndicat mixte organise un RDV annuel avec les secrétaires de Mairies et agents en charge de l'urbanisme.

- Pour mémoire, en 2024, le RDV concernait :
 1. Point d'actualité consommation d'espaces, artificialisation des sols et trajectoire ZAN, rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols à produire
 2. Volet SIG : base de données infrastructures et itinéraires cyclables
 3. Syndicat mixte du SCoT : programme de travail annuel

- En 2025, une rencontre des secrétaires de Mairie et agent en charge de l'urbanisme a été organisée dans le cadre du lancement du dispositif « densification douce » BIMBY BUNTI, cf. page suivante.

Lors de cette rencontre, 20 communes étaient représentées sur les 24 communes du territoire du SCoT.



Mener des études/actions complémentaires

Le syndicat mixte mène également d'autres actions de mise en œuvre ou études complémentaires.

Mobilité

Depuis 2022, le syndicat mixte inscrit le territoire MVR au **défi « j'y vais à vélo »** pour le compte des deux communautés de communes :

- En 2024, le comité syndical a délibéré pour **l'inscription du territoire pour une nouvelle période de 3 ans.**



Le Défi « J'y vais ! » a pour objectif d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur le lieu de travail ou de scolarité à vélo ou en modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme durant le Défi.

Il se décline selon 3 défis :

- Le Défi « Au boulot, j'y vais à vélo ! »
- Le Défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » (multimodal)
- Les Défis « A l'école, j'y vais autrement ! », « Au collège, j'y vais autrement ! » et « Au lycée, j'y vais autrement ! »



Habitat et « densification douce »

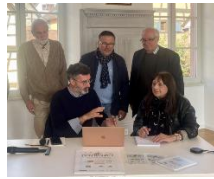
En 2023, les élus du Comité syndical ont souhaité étudier la possibilité de déployer le **dispositif d'accompagnement « densification douce » BIMBY/BUNTI** proposé par le bureau d'étude Villes Vivantes.

Dans ce cadre,

- Une **étude pré-opérationnelle** a été réalisée et présentée par le bureau d'études Villes Vivantes en séance du Comité du 21 avril 2024
- En 2025, le syndicat mixte a poursuivi le **travail de mise en place du dispositif sur le territoire** :
 - Animation des réflexions, partages en réunion du Bureau syndical et du Comité syndical, en Communautés de communes
 - Etude des possibilités de subvention et simulations financières associées : rencontres des différents partenaires (Région, CEA, DDT68), recherches et demandes de subventions, simulations techniques selon deux scénario de déclinaison.
- En 2025, **le dispositif a été mis en place, à l'échelle de chaque communautés de communes.**

Volet administratif et financier

- > Travail de préparation des conventions « recherche et développement » et des délibérations correspondantes
- > Demandes de subventions et formalisation des dossiers
- > Mise en place du 1/2 poste mutualisé dédié au suivi du dispositif
- > Désignation des « ambassadeurs » élus à l'échelle de chaque commune



Lancement du dispositif, semaine du 8 octobre

- > Organisation et coordination
- > Définition de la stratégie de communication
- > Organisation du 1^{er} COTECH du 2 septembre et du 1^{er} COPIL du 8 octobre (comité syndical élargi), et formation des « ambassadeurs » élus
- > Organisation des autres rencontres de la semaine de lancement :
 - réunion avec les secrétaires de mairies, agents en charge de l'urbanisme et instructeurs des autorisations d'urbanisme
 - rencontre des partenaires
 - rencontre des professionnels de l'immobilier
 - conférence de presse
 - rencontres spécifiques à chaque service instructeurs
 - sessions de rattrapage
- > Relais des différents éléments de communication



Animation et suivi, via le 1/2 poste mutualisé

- > Suivi des premiers dossiers
- > Intégration du dispositif dans le groupe de travail « logement vacant » de la Région Grand Est à l'échelle du Massif des Vosges
- > Présentation du dispositif au Comité syndical du SCot Colmar Rhin Vosges
- > Présentation du dispositif au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
- > Retour sur le lancement de l'opération en séance du comité syndical du 17 décembre

Journal Le Monde, article du 25-26 décembre

En Alsace, la « maison au fond du jardin » comme réponse à la crise

Face à des prix élevés et à la rareté des logements, des élus haut-rhinois incitent les propriétaires de grandes parcelles à diviser leur terrain

Les élus de Ribeauvillé, dans le Haut-Rhin, ont décidé de lancer une opération de construction de maisons au fond du jardin. Cette initiative vise à répondre à la crise du logement en permettant de construire de nouvelles habitations sur des parcelles déjà existantes, mais sous-utilisées. Les élus ont lancé une opération de construction de maisons au fond du jardin. Cette initiative vise à répondre à la crise du logement en permettant de construire de nouvelles habitations sur des parcelles déjà existantes, mais sous-utilisées.

Journal local, article du 23 octobre

Bimby/Bunti ou la densification douce



Un nouveau mode d'urbanisme privilégiant la « densification douce » s'active sur les territoires de Ribeauvillé et Kayserberg. L'opération Bimby/Bunti propose ses solutions à ceux qui veulent construire ou réaménager leurs logements.

Le maire de Ribeauvillé a servi de cadre au lancement de l'opération. L'initiative prévoit aux élus des communes de communes du Pays de Ribeauvillé (PCV) et de la vallée de Kayserberg (SCV) qui agissent dans le cadre du SCOT, schéma de cohérence territoriale. Montagne Vosgienne (M.V.). Face à la crise du logement et à la limitation des espaces naturels agricoles et forestiers susceptibles d'être construits, le ont fait appel à la société d'urbanisme Villes Vivantes. L'opération a été présentée aux élus, aux secrétaires de mairie, responsables de l'urbanisme, agents immobiliers, et autres décideurs de biens.

Cette initiative vise à répondre à la crise du logement en permettant de construire de nouvelles habitations sur des parcelles déjà existantes, mais sous-utilisées.



Syndicat mixte du SCOT Montagne Vignoble & Ried

1 rue Pierre de Coubertin – 68150 Ribeauvillé

Tel : 03 89 73 27 21 – www.scot-mvr.org